

Chambre de Commerce et d'Industrie du TARN

Etablissement public

1 avenue du Général Hoche

81012 ALBI CEDEX 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Chambre de Commerce et d'Industrie du TARN

Etablissement public

1 avenue du Général Hoche

81012 ALBI CEDEX 9

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'établissement public, Chambre de Commerce et d'Industrie du TARN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Etablissement public Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Etablissement public à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion la commission des finances et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

En application de votre règlement intérieur, nous vous signalons que la commission des finances n'a pu se réunir dans le délai prévu de quinze jours avant l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Etablissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Etablissement public ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la commission des finances.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Etablissement public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Etablissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Balma, le 28 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Etienne ALIBERT', enclosed within a blue oval scribble.

Etienne ALIBERT

BILAN AU 31/12/2020

n° siret : 18 810 001 000 050

Code API 9411 Z

Durée de l'exercice
Durée de l'exercice précédent

12 mois

12 mois

ACTIF	exercice 2020 : 01.01.20 - 31.12.20			2019
	BRUT	amortissements et provisions	NET	bilan d'ouverture NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences	200 673,07	186 951,58	13 721,49	16 392,43
Immobilisations incorporelles en cours	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 693 976,81	15 953,86	1 678 022,95	1 695 756,31
Constructions	15 027 978,08	9 246 282,35	5 781 695,73	6 077 195,34
Installations tech. mat. outill. industriel	748 727,25	534 469,19	214 258,06	218 327,43
Autres	3 633 211,43	2 832 015,94	801 195,49	938 221,51
Immob. Corporelles en cours	31 126,36		31 126,36	167 750,00
Avances et acomptes versés sur commandes	8 666 255,90		8 666 255,90	8 666 255,90
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	837 622,46	30 969,00	806 653,46	782 322,46
Créances rattachée à des participations	2 140 000,00		2 140 000,00	640 000,00
Autres titres immobilisés	2 136 764,23	192 478,36	1 944 285,87	1 179 104,71
Prêts (1)	2 660 000,00		2 660 000,00	1 060 000,00
autres immobilisations financières	3 596,64		3 596,64	10 868,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	37 779 932,23	13 039 120,28	24 740 811,95	21 452 194,78
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN COURS				
Stocks de terrains non aménagés	648,88	648,88	0,00	0,00
Stocks de terrains aménagés			0,00	0,00
Marchandises	1 003,42		1 003,42	1 177,02
CREANCES D'EXPLOITATION				
Avances et acomptes versés sur commandes	135,00		135,00	135,00
Créances clients et comptes rattachés	2 164 597,81	35 446,58	2 129 151,23	3 019 872,26
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres	629 333,51	100 000,00	529 333,51	408 345,36
Créances diverses	911 882,75		911 882,75	471 304,18
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	118 234,42	0,00	118 234,42	118 174,62
DISPONIBILITES	1 851 010,49		1 851 010,49	2 566 540,46
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	115 778,77		115 778,77	51 280,68
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 792 625,05	136 095,46	5 656 529,59	6 636 829,58
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES A ETALER	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF	43 572 557,28	13 175 215,74	30 397 341,54	28 089 024,36

BILAN AU 31/12/2020
 n° siret : 130 012 784 00018
 Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
 Durée de l'exercice précédent 12 mois

PASSIF	Exercice 2020 01/01/20-31/12/20	Exercice 2019 01/01/19-31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
APPORTS	11 271 440,67	10 827 286,08
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	817 921,01	444 154,59
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 614 800,35	1 767 869,76
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 704 162,03	13 039 310,43
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT	8 666 255,90	8 666 255,90
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	8 666 255,90	8 666 255,90
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES	618 307,95	51 817,37
PROVISIONS POUR CHARGES	4 597 876,12	4 236 660,71
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES et CHARGES	5 216 184,07	4 288 478,08
DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (1)	695 983,46	393 486,67
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	23 313,96	27 480,96
AVANCES & ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	15 131,93	7 952,17
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHEES	798 554,16	739 627,89
DETTES FISCALES ET SOCIALES (2)	405 921,00	262 215,68
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACH.	140 993,76	57 100,24
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)	0,00	0,00
AUTRES DETTES	579 963,07	464 580,65
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	150 878,20	142 535,69
TOTAL DETTES	2 810 739,54	2 094 979,95
TOTAL PASSIF	30 397 341,54	28 089 024,36

(1) dont intérêts courus sur emprunts	0,00	0,00
dont soldes créditeurs de banque	0,00	167 429,69

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice

12 mois

Durée de l'exercice précédent

12 mois

CHARGES	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
	01/01/19-31/12/19	01/01/20-31/12/20
CHARGES D'EXPLOITATION		
Parts contributives		
Achats de marchandises	10 353,32	10 085,10
Achats de matière premières	61,28	173,60
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	302,12	0,00
Autres achats et charges externes	6 609 307,63	5 833 617,39
Impôts, taxes et versements assimilés	305 866,27	287 782,30
Salaires et traitements	493 430,30	432 701,16
Charges sociales	257 803,45	208 435,09
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	846 192,68	856 341,84
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur l'actif circulant	29 834,74	24 214,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	224 053,51	1 196 206,99
Autres charges	1 513 366,08	235 263,99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	10 290 571,38	9 084 821,46
Quotes-parts de resultat s/opérations	308 589,86	0,00
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions	120 702,00	181 579,36
Intérêts et charges assimilées	4 806,06	3 479,80
Différences négatives de change	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	125 508,06	185 059,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (1)	29 147,49	6 567,18
Sur opérations en capital (2)	212 706,21	82 402,95
Dotations aux amortissements et aux provisions	706 800,00	0,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	948 653,70	88 970,13
IMPOTS SUR LES SOCIETES	66 680,00	136 119,00
TOTAL DES CHARGES	11 740 003,00	9 494 969,75
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	444 154,59	817 921,01
TOTAL GENERAL	12 184 157,59	10 312 890,76
(1) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(2) dont valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	592,25	11 831,45
Immobilisations financières	205 421,96	0,00

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

PRODUITS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
	01/01/19-31/12/19	01/01/20-31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION		
TFC	3 867 070,00	3 635 403,00
Ventes de marchandises	121 382,58	75 391,67
Production vendue Biens et Services	4 055 423,95	3 181 145,83
Chiffre d'affaires net	4 176 806,53	3 256 537,50
Production stockée		
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	2 595 794,16	1 367 074,90
Reprises sur amortissements et provisions & transferts Ch (1)	179 240,40	372 635,23
Autres produits	20 630,20	19 071,10
Transfert de charges	624 659,03	202 932,42
Autres produits d'exploitation	3 420 323,79	1 961 713,65
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	11 464 200,32	8 853 654,15
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation	4 812,80	149,40
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 240,06	8 834,00
Reprises sur provisions et transferts de charges (1)	77 995,00	171 734,52
Autres intérêts et produits assimilés	6 982,75	6 807,78
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	95 030,61	187 525,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (1)	244 866,73	785 762,55
Sur opérations en capital (2)	355 059,93	460 948,36
Reprise sur prov et transfert de charges	25 000,00	25 000,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	624 926,66	1 271 710,91
TOTAL DES PRODUITS	12 184 157,59	10 312 890,76
Solde débiteur perte	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	12 184 157,59	10 312 890,76
(1) transfert de charges		
(2) dont prix de cession des éléments d'actif		
immobilisations incorporelles		
immobilisations corporelles	550,30	248 150,00
immobilisations financières	194 436,63	54 250,00
dont quote part des subventions d'investissements reprises	154 574,71	

Sommaire

1. Evènements significatifs de la période	p 2
2. Principes, règles et méthodes comptables	p 3
3. Informations relatives au bilan	p 4 et suivantes

Notes sur le bilan

Note N°1 ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES

Note N°2 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Note N°3 VARIATION DES PROVISIONS

Note N°4 VARIATION DES EMPRUNTS

Note N°5 ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Note N°6 CHARGES A PAYER (inclues dans les postes du bilan)

Note N°7 PRODUITS A RECEVOIR (inclus dans les postes du bilan)

Note N°8 VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Note N°9 VARIATION DES AMORTISSEMENTS (hors provisions)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

1. Evènements de la période

L'année 2020 est marquée par l'épidémie de COVID-19. La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur, ayant eu pour principaux impact sur la CCI :

- *Une perte d'activité sur l'aéroport de 45% et du chômage partiel pour le personnel*
- *Du télé travail pour l'ensemble du personnel de la Cci durant 2 mois*
- *L'enseignement des cours à distance pour nos CFA et écoles*
- *Un supplément de TFC de 100 M€ versé par l'état pour aider la CCI dans ses actions de soutien aux entreprises(soit 668 941 € pour la CCI du TARN).*

En 2020, la TFC a été diminué de 231 667.00 € par rapport à 2019 avec un montant de 3 635 403 €. Cette baisse est la conséquence du passage progressif d'une clé Régionale basée sur une répartition historique, à une clé de répartition économique.

D'autre part, conformément à la notification signée du Président de la Région Midi-Pyrénées, il avait été comptabilisé un produit à recevoir de 276 960 € de TFC en 2015, dont 5 294 € perçu en avril 2016. Ce montant devant être perçu, au fur et à mesure des versements de la DGE, par mesure de prudence, CCI France avait décidé la provision à 100% de ce montant soit 271 666 € en compte provision pour dépréciation débiteur divers au 31 décembre 2015.

En 2016 76 261€ ont été perçus, en 2017 la CCI a perçu un complément de 44 231 € en 2018 le montant perçu a été de 74 994 €.

La provision est donc 76 180 € au 31/12/2019.

En 2019, il avait été perçu 33 736 € de TFC sans reprise de la provision s'y rapportant. Ceci a été rattrapé en 2020, avec la reprise de la totalité de la provision en 2020 suite au versement par CCI France des 42 744 € restant.

Depuis 2018, le CFA IFA 81 est régionalisé. En 2018, le résultat du CFA a été reversé à la CCI par l'intermédiaire de la TFC. En 2019, la CCI de Région a versé une subvention de 300 174 .87 € correspondant au résultat du CFA IFA81 pour 2019. Pour 2020, le résultat du CFA qui sera reversé à la CCI est de 352 417.43 €. En 2021, le CFA intégrera l'Association Purple et ne reversera plus son résultat à la CCI.

Depuis 2018, le bâtiment Cantepau est loué à IN&MA et au CFA Régional. De ce fait, en 2018 le bâtiment a été transféré comptablement du service formation au service divers du fait du changement de destination de celui-ci conformément au décret 1.1.1.1 de mars 1992 qui fixe les règles comptables applicables aux CCI.

La CCI du TARN a informé par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 27/05/2019 le Conseil Régional et la Caisse des dépôts et consignation du changement d'utilisation du bâtiment Cantepau subventionné.

Suite à la décision de bureau de la CCI du TARN du 18/12/2020, la CCI du Tarn a versé 1 600 000 € au fonds de soutien Régional aux CCI d'Occitanie. Cette décision a été entérinée par la Commission des finances du 08/03/2021.

Il avait également été voté lors du BR2020 le versement de 1 500 000 € au compte courant de la société STIVE et de faire un placement long terme de 800 000 € en contrepartie de la provision pour remise en état de la piste de l'aéroport.

En 2020, une avance de trésorerie de 543 920 € a été faite par la DGAC pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives aux missions de sûreté et de sécurité. Cette avance est octroyée pour palier l'effondrement des recettes liées à la crise du COVID 19.

1.2 Evènements post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 se poursuit sur l'année 2021 entraînant toujours :

- *Une perte d'activité sur l'aéroport et du chômage partiel pour le personnel*
- *Du télé travail pour l'ensemble du personnel de la Cci sur le mois d'avril*
- *L'enseignement des cours à distance pour nos CFA et écoles*

L'impact financier n'est pas quantifiable à ce stade.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
 - Indépendance des exercices
 - Nominalisme
 - Prudence
 - Permanence des méthodes
 - Importance relative
 - Non-compensation
 - Bonne information
 - Prééminence de la réalité sur l'apparence
 - Intangibilité du bilan d'ouverture de l'exercice
- Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les comptes ont été arrêté par La Commission des Finances du 19 avril 2021.

3. Informations relatives au bilan

3.1. Actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels acquis par la CCI TARN. Ils sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans (taux de 20%).

3.1.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement économique dont les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Ens. immobilier :		
Construction	L	3 à 31 ans
Matériels et outillages	L	1 à 10 ans
Agenc. Et install. diverses	L	4 à 30 ans
Matériel de transport	L	1 à 5 ans
Matériel de bureau	L	1 à 10 ans
Matériels informatiques	L	1 à 10 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurant au bilan sont inscrits à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'usage selon le ou les critères les plus appropriés : quote-part de situation nette, valeur de rendement, valeur comparable. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Pour l'exercice 2020, les dépréciations suivantes sont constatées :

- Dépréciation des FCP BNP & Société générale : 48 540 €
- Dépréciation des titres Tarn Capital Investissement à 74.47% soit : 69 209€
- Dépréciation des titres Eever'Hy'Pole : 28 452 €
- Dépréciation des titres STIVE : 18 992 €
- Dépréciation des titres EESC IN&MA : 30 969 €
- Dépréciation des obligations BNP : 27 161 €

3.1.4 Stocks de terrains :

Les terrains sont enregistrés au prix de revient.

A la clôture de l'exercice, Les stocks sont évalués en fonction de leur valeur vénale. En cas de valeur inférieure, une provision pour dépréciation est constatée. Les plus-values potentielles ne sont pas constatées par respect du principe de prudence.

3.1.5 Créances Clients et comptes rattachés

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les créances douteuses sont déterminées lorsque la CCI TARN a connaissance d'un risque de non recouvrement. Dès qu'un risque est identifié, la CCI TARN constate une provision pour dépréciation à hauteur du risque estimé.

3.1.6 Valeurs mobilières de placement.

Les titres sont enregistrés individuellement à leur prix d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'inventaire : valeur de rachat. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation. En raison du respect du principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

3.2. Passif

3.2.1 Subventions : 1 614 800.35 €

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du centre de formation de Cantepau, la CCI TARN a été subventionnée par l'Etat à hauteur de 1 000 000 € et le Conseil Régional à hauteur de 900 000 €. Cette subvention est reprise au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées.

3.2.2 Provisions pour risques : (cf note N°3) 618 307.95 €

- Provision sur la TFC supplémentaire perçu en 2020 : 553 076.54 €
- Provision pour litige IFCIM : 22 713.91 €
- Provision sociale IFTH : 27 895.67 €
- Provision concernant le personnel de la CCI Région (anciennement personnel CCI du TARN) parti dans le cadre de la CCART : 14 621.83 €.

3.2.3 Provisions pour charges : (cf note N°3) 4 579 876.12 €

Provisions à caractère social	1 208 657.12 €
Provision pour gros entretien	3 389 219.00 €
Total provisions pour charges	4 579 876.12 €

a) Provisions à caractère social :

Ces provisions correspondent aux engagements sociaux pris par la CCI TARN, ces engagements concernent la dette de la CCI TARN vis-à-vis de son personnel et également vis-à-vis de la CCI de Région pour le personnel statutaire transféré. Elles se décomposent de la manière suivante :

Provision CMAC pour chômage	24 554 €
IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel Transféré	470 639 €
IFC Personnel Purple et CFA TARN	111 583 €
IFC (Indemnité fin de carrière) Personnel CCI TARN	70 295 €
Allocation d'ancienneté Personnel Transféré	80 551 €
Allocation d'ancienneté personnel Purple	2 190 €
Provision pour CCART 5%	90 611 €
Provision pour CCART personnel spécifique	327 638 €
Provision retraite IFTH	30 395 €
	<u>1 208 657 €</u>

- La provision CMAC pour chômage est la conséquence de la dissolution de la CMAC qui ne pouvait plus faire face aux indemnités de chômage qu'elle devait régler. Les CCI sont maintenant tenues de payer les indemnités éventuelles pour les salariés dont elles sont séparées. Ce montant est de 24 554 € pour la CCI du TARN.

- Provisions pour indemnité de fin de carrière pour les personnels transférés : 470 639 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1% / an)

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE F 2011-2013 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (0% à 6%), actualisé au taux de 0.5% au 31/12/2020

L'âge de départ à la retraite retenu est 65 ans pour les cadres et pour les employés.

- Provision pour IFC Personnel Purple et CFA TARN : Cela concerne les personnels qui sont transférés au 01/01/2021 dans l'association Purple.

Ce personnel ayant effectué sa carrière au sein de la CCI du TARN jusqu'au 01/01/2021, au moment du départ à la retraite, les indemnités dû jusqu'à la date du 01/01/2021 seront payées par la CCI du TARN. Le calcul de ces indemnités est fait selon les mêmes critères hypothèses et tables que celle de personnel de la CCI.111 583 €

Provisions pour indemnité de fin de carrière personnel aéroport : 70 295 €

Pour le calcul de l'IFC il a été décidé de maintenir l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié hors plan de sauvegarde de l'emploi, et donc soumis à cotisation sociale, la méthode utilisée est la méthode préférentielle préconisée par le CNC (Conseil national de la Comptabilité).

Cette indemnité de fin de carrière est l'indemnité calculée individuellement qui sera versée au personnel lors de son départ à la retraite.

Cela concerne le personnel en poste actuellement

Cette indemnité est variable en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise et de leur rémunération estimée (évolution estimée 1.5% / an)

C'est la convention CCNTA-PS qui définit cette indemnité.

Ceux sont des droits acquis, pondérés à partir de la table de mortalité INSEE 2018 et par le turnover en fonction de la tranche d'âge (cadre : 0.9% ; employé :0.9%), actualisé au taux de 0.4% au 31/12/2020.

L'âge de départ à la retraite retenu est 62 ans pour les cadres et 62 ans pour les employés.

- Provision pour allocation d'ancienneté : 80 551 €

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité.

- Provision d'ancienneté personnel Purple : 2 190 €

C'est le règlement intérieur qui définit cette indemnité pour la part dû avant le transfert de ce personnel.

- Provision du dispositif Cessation d'un Commun Accord de la Relation de Travail

Suite au nouveau plan emploi consulaire du 7 décembre 2015 fixant les modalités de départ des collaborateurs titulaires de la CCI, une provision a été calculée faisant référence à 2 types de publics différents.
Le montant de cette provision s'élève à 418 249 €.

b) Provisions pour gros entretien : 3 389 219 €

- Provision pour remise en état : 815 379 €

Cette provision correspond à la provision pour réfection de la piste de l'aéroport.

- Provisions pour réhabilitations : 2 573 840 €

- Une provision de : 1 867 040 €

Correspond à l'expertise confiée à un architecte en 2013, pour évaluer les travaux de remise en état de l'ensemble du patrimoine de la CCI TARN. L'étude fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux, sur les différents sites, pour une période de 2014 à 2024.

La CCI TARN a opté pour la méthode de comptabilisation des travaux de réhabilitation des bâtiments (identifiés par l'expert), faisant l'objet d'un programme pluriannuel sous forme de provision pour gros entretien. Cette provision est établie sur la base d'un plan pluriannuel qui couvre une période de 3 ans.

Chaque année la provision fait l'objet d'une mise à jour :

- reprise de la quote-part des dépenses prévues pour l'exercice clos réalisées ou non
- dotation correspondant à la mise à jour du plan pluriannuel

- Provision pour mise aux normes : 706 800 €

L'acquisition du bâtiment de Rochegude, pour étendre le centre de formation, nécessite des travaux de mises en conformité pour PMR estimés par une expertise d'architecte.

3.3. Actif & Passif

Dans le cadre de la concession du syndicat mixte de l'aéroport, en tant que gestionnaire, les investissements de l'aéroport figurent à l'actif et au passif pour un montant de 8 666 255.90 €.

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2020

n°siret : 13001278400018
Code APE: 9411 Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

Note N°1

ETAT DES ECHEANCES ET DES CREANCES			
	Totaux	à - d'un an	à + 1 an
Prêts	2 660 000,00	0,00	2 660 000,00
Autres immobilisations financières	3 596,64		3 596,64
Avances et acompte	0,00		
Créances clients et comptes rattachés	2 164 597,81	2 164 597,81	
Fournisseurs, avoirs	0,00		
Personnel, avances et acomptes	0,00		
Etat, et autres collectivités publiques	629 333,51	629 333,51	
Autre	629 333,51	629 333,51	
Créance diverse	911 882,75	911 882,75	
Charges constatées d'avance	115 778,77	115 778,77	
Totaux	6 485 189,48	3 821 592,84	2 663 596,64

Note N°2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES					
	Bilan au 01/01/2020	Changement de méthode	Affectation de résultat	Autres	Bilan au 31/12/2020
Patrimoines	10 827 286,08		444 154,59		11 271 440,67
Réserves	0,00				0,00
Report à nouveau à l'ouverture	0,00				0,00
Report à nouveau	0,00				0,00
Résultat de l'exercice	444 154,59		-444 154,59		817 921,01
Subvention d'investissement	1 767 869,76			-153 069,41	1 614 800,35
Totaux	13 039 310,43	0,00	0,00	-153 069,41	13 704 162,03

n°siret: 13001278400018
Code AF 9411 Z

12 mois
12 mois

Note N°3

VARIATION DES PROVISIONS				
	Bilan au 01/01/2020	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2020
Provisions pour risques	51 817,37	575 790,45	9 299,87	618 307,95
Provision pour risque sur TFC supplémentaire	0,00	553 076,54		553 076,54
Provision pour litiges IFCIM	0,00	22 713,91		22 713,91
Provisions fonds structurant IFTH	27 895,67			27 895,67
Provision CCART Région	23 921,70		9 299,87	14 621,83
Autres provisions pour risque	0,00			0,00
Provisions pour charges	4 236 660,71	620 416,54	259 201,13	4 597 876,12
Provisions pour charges sociales	1 303 675,71	117 842,54	212 861,13	1 208 657,12
Provision IFC PERSONNEL MAD REGION	550 975,00		80 336,00	470 639,00
Provision IFC PERSONNEL TARN	66 226,00	4 069,54		70 295,54
Provision IFC PERSONNEL PURPLE & CFA SUD TARN	0,00	111 583,00		111 583,00
Provision ALLOC ANCIENNT P.MAD REGION	93 301,00		12 750,00	80 551,00
Provision ALLOC ANCIENNT PURPLE	0,00	2 190,00		2 190,00
Provision CCART	484 751,71		66 502,13	418 249,58
Provision retraite IFTH	30 601,00		6,00	30 595,00
Provision CMAC Région	77 821,00		53 267,00	24 554,00
Provisions pour charges fiscales	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour impôts	0,00		0,00	0,00
Provision pour impôt suite contrôle fiscal	0,00		0,00	0,00
Provision pour remise en état (piste aéroport)	804 055,00	11 324,00	0,00	815 379,00
<i>provision piste</i>	804 055,00	11 324,00		815 379,00
Provision pour réhabilitation	2 128 930,00	491 250,00	46 340,00	2 573 840,00
<i>suite expertise bâtiment</i>	1 422 130,00	491 250,00	46 340,00	1 867 040,00
<i>handicapés sites Albi Cantepau</i>	706 800,00			706 800,00
Sous total provision pour risque & charges	4 288 478,08	1 196 206,99	268 501,00	5 216 184,07
Provisions dépréciation licences bar	12 605,11			12 605,11
Provisions immobilisations corporelles (œuvre d'art)	25 916,33			25 916,33
Provisions dépréciation titres de participation	56 000,00		25 031,00	30 969,00
Provisions sur titres immobilisés	157 602,52	181 579,36	146 703,52	192 478,36
Provisions sur actif circulant	241 015,69	24 214,00	129 134,23	136 095,46
Provision pour dep terrain aménagés	648,88			648,88
Créances clients	39 186,81	24 214,00	27 954,23	35 446,58
Prov pour deprec debiteurs divers (TFC)	201 180,00		101 180,00	100 000,00

* provision relative à une œuvre d'art

Note N°4

VARIATION DES EMPRUNTS				
	Bilan au 01/01/2020	Accroissement	Diminution	Bilan au 31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des étab crédit	226 056,98		73 993,52	152 063,46
Soldes créditeurs des banques	0,00		0,00	0,00
Intérêts courus sur emprunt	0,00		0,00	0,00
DGAC Avance Aéroport		543 920,00		543 920,00
Total emprunts	226 056,98	543 920,00	73 993,52	695 983,46
Cautionnement reçus	27 480,96		4 167,00	23 313,96
Total Emprunts et dettes financières diverses	27 480,96	0,00	4 167,00	23 313,96
Totaux	253 537,94	543 920,00	78 160,52	719 297,42

NOTES SUR LE BILAN AU 31/12/2020

n°siret: 13001278400018
Code APE: 9411 Z

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

Note N°5

ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES				
	Totaux	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des étab crédit (1)	695 983,46	75 343,98	232 125,20	388 514,28
Emprunt & dettes financières divers	23 313,96	23 313,96	0,00	0,00
Avances & acomptes	15 131,93	15 131,93		
Dettes fournisseurs	798 554,16	798 554,16		
Dettes sur immobilisations	140 993,76	140 993,76		
Dettes fiscales et sociales	269 802,00	269 802,00		
Dettes fiscales impot sur les benefices	136 119,00	136 119,00		
Autres dettes	579 963,07	579 963,07		
Produits constatées d'avance	150 878,20	150 878,20		
Totaux	2 810 739,54	2 190 100,06	232 125,20	388 514,28

(1) dont compte bancaire créditeur pour 0

Note N°6

CHARGES A PAYER (incluses dans les postes du bilan)	
Fournisseurs, factures non parvenues	185 533,86
Personnel, charges à payer	54 406,57
Organismes sociaux, charges à payer	25 395,85
Etat, charges à payer	19 269,91
Clients, avoir à établir	660,00
CCIMP - Charges à payer CCIMP	
Totaux	285 266,19

Note N°7

PRODUITS A RECEVOIR (inclus dans les postes du bilan)	
Client factures à établir	932 865,97
TFC à recevoir	302 953,00
Etat produit à recevoir	220 734,00
Produit à recevoir	807 365,13
Intérêts courus à recevoir	1 978,44
Totaux	2 265 896,54

NOTES SUR LE BILAN AU 31.12.2020

n° siret : 130 012 784 00018

Code APE : 9411Z

Note N°8

Durée de l'exercice 12 mois
Durée de l'exercice précédent 12 mois

VARIATION DES IMMOBILISATIONS					
	Bilan au 01/01/2020	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	284 650,12		83 977,05		200 673,07
Immobilisations incorporelles en cours	0,00				0,00
Total immobilisations incorporelles	284 650,12	0,00	83 977,05	0,00	200 673,07
Immobilisations corporelles					
Terrains	1 711 074,29		17 097,48		1 693 976,81
Constructions	15 290 319,64	171 997,86	570 963,06	136 623,64	15 027 978,08
Inst tech, mat & out industriels	730 314,06	62 406,48	43 993,29		748 727,25
Autres immobilisations	3 896 726,74	108 146,01	371 661,32		3 633 211,43
Immobilisations mises en concession	8 666 255,90				8 666 255,90
Total immobilisations corporelles	30 294 690,63	342 550,35	1 003 715,15	136 623,64	29 770 149,47
Constructions en cours	167 750,00			-136 623,64	31 126,36
Total immob. corporelles en cours	167 750,00	0,00	0,00	-136 623,64	31 126,36
Immobilisations financières					
Participations	838 322,46		700,00		837 622,46
Créances rattachées à des participations	640 000,00	1 500 000,00			2 140 000,00
Autres titres immobilisés	1 336 707,23	800 057,00			2 136 764,23
Prêts FDS de soutien & IN&MA	1 060 000,00	1 600 000,00			2 660 000,00
Autres	10 868,69		7 272,05		3 596,64
Total immobilisations financières	3 885 898,38	3 900 057,00	7 972,05	0,00	7 777 983,33
Totaux	34 632 989,13	4 242 607,35	1 095 664,25	0,00	37 779 932,23

Note N°9

VARIATION DES AMORTISSEMENTS (et des provisions)					
	Bilan au 01/01/2020	Accroissement	Diminution	Virement de compte à compte	Bilan au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	268 257,69	2 670,94	83 977,05		186 951,58
Immobilisations corporelles					
Terrains	15 317,98	635,88			15 953,86
Constructions	9 213 124,30	551 917,11	518 759,06		9 246 282,35
Inst tech, mat & out industriels	511 986,63	64 103,73	41 621,17		534 469,19
Autres immobilisations	2 958 505,23	237 014,18	363 503,47		2 832 015,94
Total immobilisations corporelles	12 698 934,14	853 670,90	923 883,70	0,00	12 628 721,34
Participations	56 000,00		25 031,00		30 969,00
Autre titres immobilisés	157 602,52	181 580,00	146 704,00		192 478,52
Totaux	13 180 794,35	1 037 921,84	1 179 595,75	0,00	13 039 120,44